CARTOGRAFIE SOCIALI
Rivista di sociologia e scienze umane
Anno I, n. 2, novembre 2016

Direzione scientifica
Lucio d'Alessandro e Antonello Petrillo

Direttore responsabile
Arturo Lando

Redazione
Elena Cennini, Anna D'Ascenzio, Marco De Biase, Giuseppina Della Sala, Emilio Gardini, Fabrizio Greco, Luca Manunza

Comitato di redazione
Marco Armiero (KTH Royal Institute of Technology, Stockholm), Tugba Basaran (Kent University), Nick Dines (Middlesex University of London), Stefania Ferraro (Università degli Studi Suor Orsola Benincasa, Napoli), Marcello Maneri (Università di Milano Bicocca), Önder Özhan (Università di Ankara), Domenico Perrotta (Università di Bergamo), Federico Rahola (Università di Genova), Pietro Saitta (Università di Messina), Anna Simone (Università Roma Tre), Ciro Tarantino (Università della Calabria)

Comitato scientifico
Fabienne Brion (Université Catholique de Louvain -la-Neuve), Alessandro Dal Lago (Università di Genova), Didier Fassin (Institute for Advanced Study School of Social Science, Princeton), Fernando Gil Villa (Universidad de Salamanca), Akhil Gupta (University of California), Michalis Lianos (Université de Rouen), Marco Martiniello (University of Liège), Laurent Mucchielli (CNRS - Centre national de la recherche scientifique), Salvatore Palidda (Università di Genova), Michel Peraldi (CADIS - Centre d'analyse et d'intervention sociologiques), Andrea Rea (Université libre de Bruxelles)

"Cartografie sociali" is a peer reviewed journal

BISOGNA DIFENDERE L'UMANITÀ

I DIRITTI UMANI TRA PRATICHE DI GUERRA, RELAZIONI DI POTERE, MOBILITÀ INTERNAZIONALE E RESISTENZE

A cura di Marco De Biase e Stefania Ferraro

MIMESIS

SUOR ORSOLA
UNIVERSITY PRESS

Pubblicazione semestrale: abbonamento annuale (due numeri): € 45,00

Per gli ordini e gli abbonamenti rivolgersi a:
ordini@mimesisedizioni.it
L'acquisto avviene per bonifico intestato a:
MIM Edizioni Srl, Via Monfalcone 17/19
20099 - Sesto San Giovanni (MI)
Unicredit Banca - Milano
IBAN: IT 59 B 02008 01634 000101289368
BIC/SWIFT: UNCRITM1234

Cartografie sociali è una rivista promossa da URiT, Unità di Ricerca sulle Topografie sociali.

Direzione e Redazione della rivista hanno sede
presso l'Università degli Studi Suor Orsola Benincasa
Via Suor Orsola 10 - 80132 Napoli (Italy)
www.unisob.na.it
cartografiesociali@unisob.na.it
cartografiesociali.rivista@gmail.com

UNIVERSITÀ DEGLI STUDI
SUOR ORSOLA
BENINCASA
FACOLTÀ DI
SCIENZE
DELLA FORMAZIONE

MIMESIS EDIZIONI (Milano – Udine)
www.mimesisedizioni.it
mimesis@mimesisedizioni.it

Isbn: 9788857539331
Issn: 2499-7641

© 2016 – MIM EDIZIONI SRL
Via Monfalcone, 17/19 – 20099
Sesto San Giovanni (MI)
Phone: +39 02 24861657 / 24416383
Fax: +39 02 89403935

Registrazione Tribunale di Napoli n. 37 del 5 luglio 2012

INDICE

Editoriale: guerre per i diritti/guerre ai diritti?
Globalizzazione e crisi della democrazia
di Marco De Biase e Stefania Ferraro 9

MAPPE

Esclusione identitaria e inclusione selettiva: la marcatura biopolitica della governamentalità neoliberale
di Laura Bazzicalupo 23

For a "constituent" conception of citizenship and "hosting right"
di Tito Marci 43

Humanitarian tarzanism: the discursive tension between inequality and solidarity
di Pierluigi Musarò 63

The global governance of human rights under neoliberalism
di Diego Giannone 81

Mémoire de guerre
Lieux communs et hors champs mémoriels
di Philippe Mesnard 97

ROTTE

Potere discrezionale e politiche securitarie
Le chèque en gris dello Stato alla polizia
di Didier Fassin 119

Governing immigration through crime at the street level
The metamorphosis of an immigration detention centre in Belgium
di Andrew Crosby 145

The (local) medical worker
Understanding the act of bearing witness through a reorientation of *testis*, *superstes*
di Shubranshu Mishra 167

«I didn't cross the border, the border crossed me»
Le mobilità palestinesi attraverso il confine tra Egitto e Striscia di Gaza
di Lorenzo Navone 193

La démocratie en Irak après la guerre
Entre représentations, rhétoriques et stratégies d'ordre
di Stefania Ferraro 213

RILIEVI

L'intégration et l'Europe: quels enjeux?
di Carla Mascia 241

Caporali and *gangmasters*
A comparative study of informal labour intermediation and workforce reproduction practices in Italy and the U.K. A research in progress
di Sara Angiuoni 261

Una genealogia dei movimenti sociali latinoamericani: esperienze di resistenza e produzione di nuove pratiche
di Marta Vignola 287

Mafias et mobilité internationale
Les mafias italiennes entre stéréotypes consolidés et retour à une perspective marxienne
di Marco De Biase 307

Gli apolidi della metropoli
La povertà come frontiera del diritto alla casa. Il caso Napoli dagli anni Cinquanta a oggi
di Giuseppe Daniele De Stefano 331

WUNDERKAMMER

Per la mia eroica resistenza
Scritti per la libertà
a cura di Elena Cennini 351

TRAVELOGUES

Bisogna cambiare lessico
di Fabrizio Greco 371

The marks of capital
di Lucio Castracani 377

Stefania Ferraro

LA DÉMOCRATIE EN IRAK APRÈS LA GUERRE
Entre représentations, rhétoriques et stratégies d'ordre

Abstract:

This article aims at analysing the results of a collective research conducted by URiT (The Social Topographies Research Unit) and the Italian Non-Governmental Organization called "Un ponte per ...". Here, we investigate the social and civil structures of the post-war Iraq through a study of humanitarian organizations.

In the first part of this article, we describe the results of the two questionnaires filled by the organization managers and the simple members of 34 Iraqi voluntary organizations.

In the second part, we analyze the contents of these interviews paying attention to the rhetorical discourses about the "western civilization" of the Iraqi people.

Our hypothesis is that the invasion of Iraq represents a clear understanding of the relationship between war and democracy in the Western society and of the consciousness of war as an instrument of global order.

Keywords:

Civilize, Voluntary Associations, Iraq, Invasion, Humanitarian War.

1. *Une recherche sur la société civile en Irak*

La guerre en Irak est l'une de ces nombreuses guerres humanitaires racontées comme un événement historique pour la sauvegarde des droits de l'homme et de la démocratie. En réalité, cela a été un conflit très déséqui-

libré, où les armes de destruction massive ont été utilisées pour massacrer des civils désarmés, pour répandre la terreur et pour détruire les structures civiles et industrielles de villes entières (Zolo 2009). L'invasion de l'Irak est la preuve du lien incontestable entre la guerre et la démocratie, si ce n'est celle de la conscience de la guerre comme un instrument de l'ordre global (De Vittorio 2005).

Si on analyse, aujourd'hui, la condition irakienne après la guerre, on doit le faire par rapport au débat stratégique face au terrorisme (Roy 2002) et à la narration moderne du besoin d'une coexistence entre les cultures. Ce besoin, en fait, se réalise, par la suite, dans une logique des fondamentalismes opposés (Ferrarotti 2003), par rapport à laquelle les stratégies occidentales s'ajoutent avec une pressante construction médiatique du péril afin de rendre "visible" l'islamophobie (Amiraux 2014). D'ailleurs, il est incontestable que le 11 de septembre 2001 marque le début d'un procès de réorganisation des guerres et des conflits avec le sens de police globale (Dal Lago 2003) et, en outre, une montée infinie d'interventions de guerre en Orient (Burgio, Di Nuccio, Giacché 2005) en nom d'une *global governance* (Duffield 2001).

Le procès de démocratisation et l'affirmation des droits de l'homme représentent les principaux discours qui ont accompagnés la guerre et qui marquent la construction de l'Irak. Avec cette condition préalable, la recherche ici présentée a principalement examiné l'associationnisme des droits de l'homme actuellement présent en Irak en cherchant à identifier les typologies et les structures d'organisation, les secteurs d'intervention, les valeurs de référence, mais aussi les types et les modalités de relation avec les autres acteurs nationaux et internationaux du susdit associationnisme. L'objet de la recherche a été celui d'analyser et de démonter les procès d'occidentalisation du tissu social et civil en Irak après la guerre.

La partie empirique de la recherche a été conduite à travers distribution de deux questionnaires (respectivement aux cadres supérieurs et aux membres simples des associations de volontariat qui travaillent dans le territoire irakien); cette partie a été développée à l'automne 2008, avec la réalisation de 18 entrevues semi-directrices conduites au printemps suivant à Velletri, en Italie[1].

1 À Velletri il y a eu un Meeting encouragé par "Un ponte per..." (Un pont pour…) et par autres organisations internationales. Le Meeting a été appelé "Iraqi Civil Society Solidarity Initiative". À cause de la difficile praticabilité du territoire, pour poser les questionnaires en Irak il a été nécessaire avoir le support des chercheurs autochtones, qui sont en contact avec les associations locales reliées à l'ONG "Un ponte per... ". Ont été rendus 191 questionnaires: 28 du type destiné aux "cadres",

Il faut savoir que fin 2008 plus de 6.000 associations résultent être inscrites en Irak, bien que seulement 1.800 soient effectivement opératives; parmi celles-ci 235 s'occupent de droits de l'homme et 181 protègent les droits des femmes[2]. Ces chiffres indiquent la dimension du phénomène associatif dans le pays.

Le premier questionnaire, posé aux cadres supérieurs et aux responsables des associations, a eu pour objectif de décrire les profils de l'associationnisme local pour comprendre les structures d'organisation, les typologies d'activités développées, la carte des rapports avec les autres acteurs actifs sur le territoire et avec le système des financements. Le deuxième questionnaire, adressé aux activistes du même tissu associatif, a recherché les modalités d'adhésion et de participation aux associations et les opinions sur la société irakienne ainsi que sur le débat relatif aux droits de l'homme. La distribution géographique des questionnaires a couvert le pays entier. La majorité des associations travaille dans les villes (surtout à Bagdad, à Erbil, à Kerbala) et, en outre, 47,5% des associations agit dans le Nord de l'Irak. Il s'agit, à l'évidence, de structures urbaines fortement occidentalisées et plutôt distantes de l'énorme dégradation socio-économique de l'arrière-pays irakien (Chandrasekaran 2006).

Par rapport à l'échantillon des "militants de base" la distribution selon le sexe résulte presque paritaire (50% de femmes et 50% d'hommes), en ligne avec le nombre élevé d'associations qui ont pour objet la question féminine. D'un point de vue de l'âge, la plage d'engagement prédominante est composée de jeunes hommes de vingt ans, suivie de près des hommes de trente ans et, à grande distance des hommes de quarante ans. Cet aspect dessine les caractéristiques d'une structure associative en moyenne "jeune", en cohérence avec la composition générale de la population nationale. Le niveau d'éducation est très élevé: 86,7% possède un titre universitaire. Les professeurs et les étudiants constituent la plus grande partie des associés, suivis des employés et des membres d'une profession libérale. Cela annonce un

163 du type destiné aux "militants", diffusés à 34 associations analysées. Dans cet essai ont été présentés des extraits des entrevues réalisées à Velletri. On écrira seulement les initiales des interrogés, celles du prénom et du nom. On ne dira jamais à quelle association ils appartiennent pour des raisons évidentes de confidentialité et de sécurité de la personne qui laisse son témoignage.

2 *Irak 2009: A Primer*. *Background Paper*, élaboré par l'Observatoire Irak dans l'occasion du Meeting "Iraqi Civil Society Solidarity Initiative", Velletri (Roma, Mars 2009).
Voir http://www.osservatorioiraq.it/modules.php?name=News&file=categories&op=show_month&year=2009&month=03&month_l=Marzo&catid=3&new_topic=

trait typiquement *welfariste* de l'associationnisme irakien (Petrillo 2011) qui opère après l'État Providence (Rosavallon 1998). L'adhésion à l'association est très inspirée par les valeurs légales officiellement déclarées et elle se conjugue assez souvent avec une appartenance multiple. Presque toutes les associations sont nées après la guerre de 2003. Ce sont, en grande partie, des associations "petites" en ce qui concerne le nombre des inscrits, témoignant ainsi de la difficulté objective de faire du prosélytisme dans un contexte social fortement lacéré. En fait, parmi les 34 associations analysées, seulement 18 ont un unique siège social dans le pays.

Les analyses qui suivent sont le résultat d'une comparaison, seulement embryonnaire et indéterminée, entre les résultats partiels de la recherche conduite en Irak et la recherche du même type conduite par Willem Doise (2002), qui étudie le décollement entre la forte adhésion de principe (dont les droits de l'homme sont l'objet) et l'admissibilité de leur transgression, au-delà du niveau de parallélisme dans la compréhension de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans 35 pays occidentaux. Cette comparaison est possible principalement grâce à l'adéquation entre la méthodologie de Doise et celle définie dans cette recherche.

La recherche de Doise, par rapport à la condition occidentale, confirme que, en ce qui concerne les droits de l'homme, tout a été fait ces dernières années:

> Certains gros efforts pour tenter de développer les bases institutionnelles en les respectant, mais aussi acharnements collectifs systématiquement violés. Paradoxalement, au nom des mêmes idées, au cas par cas, les hommes peuvent être violents avec d'autres hommes ou risquer leur vie pour les défendre: les droits sont pensés et vécus comme droits universels, mais ensuite ils sont applicables seulement aux gens qui en sont dignes (Traduction; *ivi*, p. 65).

L'objectif de la comparaison dont il est question ici veut être celui de comprendre comment et dans quelle mesure se reproduit en Irak la rhétorique occidentale sur les droits de l'homme, rentrant dans ce que l'on appelle le «jeu des représentations sociales, c'est-à-dire l'ensemble des références organisatrices des rapports symboliques entre personnes et groupes» (Traduction; *ivi*, p. 78).

Les représentations sociales sont des cartes mentales utilisées par les membres d'un groupe. Elles font référence à un système de sens institutionnalisé. En tenant compte de tous ces critères, il est tout d'abord essentiel de bien comprendre dans quelle mesure les conceptions institutionnelles des droits de l'homme servent de référence aux composants des différents

groupes nationaux et culturels. L'étude des représentations sociales des droits de l'homme n'est rien d'autre que l'analyse des processus avec lesquels les différentes prises de position aux réalités collectives se définissent. L'évaluation de ces questions s'inscrit, dans une perspective plus large, sur la focalisation – pas seulement médiatique – des questions telles que la diversité culturelle, l'organisation géopolitique mondiale, les mécanismes complexes de la globalisation et les répercussions au niveau politique, économique et social; répercussions qui ont accompagnées la suite dramatique des événements à partir du 11 de septembre 2001 (Baudrillard 2002a; Festa 2004).

2. *Premiers résultats: il faut civiliser l'Irak*

La recherche a souligné que, par rapport aux méthodes de représentation des droits de l'homme en Irak, les associations irakiennes mettent en évidence un fort degré de conformité avec la tradition de l'Occident. En effet, beaucoup d'Irakiens consultés se sont démarqués de certaines formes de résistance non pacifique. Une personne parmi eux a dit:

> La résistance du sang fait le jeu des occupants. Je suis contre la résistance qui est racontée par les journaux et la télévision en Occident. Je ne la reconnais pas comme notre résistance. La résistance qui fait exploser des corps, des écoles, des hôpitaux n'est pas résistance parce que la résistance pour tous est pacifique (Traduction)[3].

La représentation des droits de l'homme en Irak correspond, comme en Occident, à la conception de Kant, selon laquelle ils sont "impératif catégorique" (Kant 1993), indépendamment de toutes les préoccupations de succès réel ou d'échec. Après tout, pour la plupart des sujets interrogés il est normal que les droits de l'homme soient respectés, mais, en même temps, ils considèrent comme évident que, dans un contexte comme celui de l'Irak, il n'en soit pas ainsi et que cela ne sera jamais – peut-être – complètement comme cela. Cependant, ils partagent l'espoir de Rousseau (2011), selon lequel on peut élaborer des nouveaux "contrats sociaux" pour garantir le respect des droits fondamentaux. On peut en déduire, par conséquent, une vision des droits de l'homme comme une représentation idéalisée des rapports sociaux.

3 Déclarations de A. T., entrevue enregistrée au mois de mars de 2009 à Velletri, Rome.

En conséquence, parmi les sujets interrogés – bien que la guerre ait grandement modifié le rapport entre les gens, en esquissant un grand sens de méfiance – on en déduit un espoir d'amélioration par rapport à ces facteurs: pauvreté, inégalité, corruption politique, absence de liberté, absence de modernité, faiblesse des institutions, conflits ethniques et religieux. Par exemple, si l'on considère la variable "absence de modernité" on peut dire que 90,7% des interrogés affirme qu'avant la guerre il n'y avait aucune modernité; que maintenant il n'y a pas de modernité pour 75,8% des interrogés; qu'il n'y aura pas de modernité dans l'avenir pour 35,4% des interrogés. Les pourcentages sont en ligne avec la perception de l'Occident qui voit l'Irak comme un pays sous-développé, qui a besoin d'être civilisé et modernisé.

La faiblesse des institutions est un autre élément très intéressant. En fait, 73,3% des interrogés déclarent qu'avant la guerre les institutions étaient faibles mais le pourcentage s'accroit par rapport à la situation en cours et 87% des interrogés dénoncent l'actuelle faiblesse des institutions. Par rapport à l'avenir, le pourcentage des pessimistes tombe à 30,4%. On espère donc un avenir avec des institutions plus fortes et une politique moins corrompue, mais il faut faire face à un présent qui ne fait pas de remises et par rapport auquel il y a seulement l'espoir prophétique d'avoir un avenir meilleur (Bremer 2006).

En ce qui concerne les faiblesses des associations, pour 85,2% des interrogés l'association est excessivement conditionnée par les donateurs; de plus pour 49,7% des interroges les institutions entraveraient les activités des associations. Enfin 45% d'entre eux soulignent les problèmes lies a l'absence partielle de démocratie au sein des associations elles-mêmes.

Au regard de ces éléments, on peut dire que parmi les irakiens se retrouve la confirmation occidentale de l'écart entre droits sociaux et droits civils (Castel 2009). En fait, pour les interrogés le changement social et économique est soumis au gouvernement ainsi qu'aux partis et les droits sociaux devraient être mérités en fonction du statut professionnel.

A travers l'analyse des données des questionnaires il émerge aussi qu'en Irak l'impact de l'élément religieux dans les conflits internes est fort. La religion, plus qu'être reconnue comme un droit fondamental, est estimée comme un facteur problématique. Il est indéniable que l'accentuation de la querelle religieuse est fonctionnelle au jeu de la colonisation idéologique de l'Occident (Cousin, Vitale, 2014). De plus, pour 40% des interrogés la peine de mort est une solution au crime. Le paradoxe est que la liberté de parole, la justice et le respect de la dignité humaine peuvent s'associer avec la peine de mort. Par conséquent on peut remarquer un

détachement parmi la forte adhésion aux principes des droits de l'homme et une tolérance contemporaine des violations de ces derniers (Brion 2015, 1996). On peut avancer l'hypothèse occidentale selon laquelle les violations des droits seraient mieux tolérées si les victimes étaient perçues comme condamnables et si de plus en plus certaines violations étaient interprétées comme "sanction équitable". En Occident on appelle cela "la fonction d'assurance" (Ackerman 2004).

De plus, par rapport aux motivations d'affiliation à une association nous ne sommes pas très loin de la lecture occidentale: on appartient à une association pour adopter ses valeurs, parce qu'elles représentent la plus grande expression de démocratie; on se joint à une association pour donner preuve de son haut sens de responsabilité individuelle en aidant les autres et plus généralement son propre pays.

En guise des premières conclusions, on peut dire qu'il existe sûrement un patrimoine commun entre l'Occident et l'Irak en ce qui concerne la représentation publique des droits de l'homme. Il est indéniable qu'il existe un esprit irakien critique quant à la logique politique des Etats-Unis – et donc de l'Occident – relative à l'application des principes démocratiques et des droits de l'homme.

En particulier, bon nombre de parties prenantes à cette consultation pense qu'actuellement en Irak est en cours un processus de construction de la démocratie qui "va faire" les Irakiens moins barbares auprès des occidentaux, qui leur donnera une plus grande légitimation à exprimer des opinions et des évaluations sur les droits de l'homme et qui justifiera même l'existence de conflits intérieurs. Cette condition s'exprime surtout à travers une forte demande de démocratie. Par exemple, certains pensent que

> les irakiens souhaitent une technique pour atteindre à la démocratie, c'est-à-dire qu'ils ont besoin d'instruments politiques et économiques de support pour créer leur démocratie (Traduction)[4].

On révèle donc l'idée d'une démocratie revendiquée pour être moins distant d'une vision occidentale de la réalité sociale et politique. Il y en a qui affirment:

> Je suis fasciné que l'Occident vive et profite de la démocratie, selon moi la démocratie est le meilleur produit de l'esprit humain. Philosophiquement, ce

4 Déclarations de P. D., entrevue enregistrée au mois de mars de 2009 à Velletri, Rome.

> système de pouvoir est le meilleur et, au cas où on découvrirait des problèmes, ils seraient moins graves qu'on peut l'imaginer. En Italie ils se plaignent de Berlusconi, mais dans une situation comme celle de l'Irak ils auraient dû penser aux neveux de Berlusconi qui continueraient à gouverner! (Traduction)[5].

En même temps on peut relever la présence d'une désorientation de l'homme, de quelque chose qui va au-delà de la condition réelle de l'Irak. Il y a ceux qui rappellent au monde que la démocratie est une nouveauté pour les Irakiens en clarifiant:

> La démocratie est pour nous une nouveauté. Nous devons prendre les mesures nécessaires afin de bien comprendre. Il y a des choses que nous pouvons copier et d'autres pas. Nous pouvons prendre en exemple le système politique et son organisation, par exemple celui espagnol, mais en ce qui concerne les questions économiques et sociales nous devons créer quelque chose correspondant à notre culture. De toute façon, la démocratie est un processus qui ne doit appartenir qu'aux irakiens, pas aux américains. Toutefois, il est important que notre peuple comprenne ce qu'est la démocratie. En effet, mon association a pour mission de l'expliquer à travers des activités ludiques et récréatives destinées aux jeunes et aux enfants parce qu'il faut se concentrer sur eux pour changer de cap (Traduction)[6].

La consolidation de la démocratie est perçue comme essentielle pour l'élaboration des politiques des droits de l'homme, qui représentent, dans l'état actuel de l'Irak, le but principal et l'objectif clé de toute action entreprise au niveau social.

Au sein des associations irakiennes, l'approche critique des droits de l'homme, aussi présente en Occident, semble totalement absente, principalement concernant leur contamination politique, leur être peu réalistes, leur être abstrait, leur incapacité générale à prendre la mesure du facteur temporel, en procédant dans une seule dimension temporelle, c'est-à-dire le présent (Flores 2007); et pourtant c'est «une dualité génétique, résultant d'un encastrement paradoxal entre passé et avenir, qui peut exposer la politique des droits de l'homme au risque de rater le présent » (Traduction; Sartori 2004, p. 169).

Il existe, en revanche, la conscience que la démocratie doit naître pour faire de l'Irak un pays d'égale dignité a l'Occident, bien que dans la conscience absolue tout cela ne doit pas signifier assimilation totale comme le souligne par hasard un interroge:

---

5 Déclarations de Z. C., entrevue enregistrée au mois de mars 2009 à Velletri, Roma.
6 Déclarations de C. R., entrevue enregistrée au mois de mars 2009 à Velletri, Roma.

> La démocratie occidentale est une démocratie réservée aux riches. Avant l'occupation, j'en étais jaloux et je pensais qu'elle était belle. Aujourd'hui non. La démocratie racontée est belle, mais la démocratie qu'ils veulent nous donner nous ne l'aimons pas. On doit penser à une démocratie qui peut protéger les enfants, les jeunes et les femmes. L'Irak désire la démocratie mais ne pourra l'obtenir seulement si l'occupation se termine, parce que l'occupation nous offre une démocratie trop coûteuse (Traduction)[7].

Par rapport à ces questions, les associations sont considérées comme le véhicule idéal à travers lequel la société civile peut réussir à propager ses propres demandes politiques. Les entrevues soulignent une demande d'universalité qui émerge aussi pour proclamer avec force l'inviolabilité des droits comme pour poursuivre constamment les droits idéaux jamais réalisés. Cependant, la plus grande partie pense qu'ils ne peuvent être réalisés seulement qu'au travers de l'action d'une institution d'arbitrage neutre (Doise 2002).

A cet égard, les activités développées par les associations Irakiennes qui s'occupent des droits de l'homme sont symboliques: activité de promotion de la paix et de la non-violence parmi les jeunes, activité de formation professionnelle, d'assistance et de support aux veuves de guerre et aux enfants, d'organisation de moments de réunion populaire ou culturelle, d'assistance sanitaire et médicale, de recherche et d'analyse de la condition féminine, de propositions législatives, d'assistance aux réfugiés politiques. On remarque un écart entre le discours public, pour lequel les associations naissent, et les actions qu'elles réalisent vraiment (Fassin, Pandolfi 2010), qui sont fortement connectées au *Welfare*.

En effet, en Irak, en 2009, 60% de la main d'œuvre est en chômage, 18% des familles ne reçoivent pas la ration distribuée par le Département de Commerce depuis 13 mois (farine, riz, haricots, huile, sucre, thé, lait, détergent, savon) dont 31,5% depuis plus de 7 à 12 mois, les fonds destinés à la reconstruction ont été réduits de 21 milliards à 12,5 milliards[8].

A la période 2015, plus de 23% de la population irakienne vit sous le seuil de pauvreté et la proportion des gens sans travail ne diminue pas. Parmi les couches les plus faibles de la population, d'un point de vue économique, la part de la consommation est de 3,6% par rapport au 10% de la

7 Entrevue de fond d'un des membres de *Kurdistan General Workers Syndacate Union*, Velletri, le 30 mars 2009.

8 Voir Thomas Sommer-Houdeville, *Six Years Later: The political Landscape in Iraq. A report for the Iraqi Civil Society Slidarity Initiative*, le 16 de mars 2009.

population dans la tranche de revenu la plus riche qui consomme environ 26% du total[9].

De plus, l'occidentalisation est un processus implicite et bon nombre des déclarations des interroges témoignent d'une demande d'en finir avec la stigmatisation qui assigne une identité de victime a la population irakienne, comme celui qui affirme:

> Moi, avec mon association, je lutte pour la reconnaissance des droits de l'homme en Irak. Avant tout je me préoccupe de dire aux gens qu'ils ont ces droits et ils doivent les réclamer. Nous combattons aussi pour développer des lois correctes qui protègent ces droits (Traduction)[10].

Dire aux gens qu'ils doivent avoir ces droits et qu'ils doivent les exiger – donc enseigner à qui est "barbare", dans le sens d'incivil – signifie connecter les droits à l'ethnie et au préjudice, comme cela se passe en Occident. Dans la dialectique Irakienne sur les droits de l'homme il y a une forte production d'insécurité (Fabietti 2009) qui produit le danger d'une démocratie réalisée par les Américains comme le danger dû à l'absence totale de démocratie.

Par rapport à cela, c'est surtout «l'action en soi qui est le problème» (Traduction; Boltanski, 1999, p. 25), parce qu'elle bouge à travers un renvoi permanent entre le sens du danger et le sentiment de refuge du danger, qui fait perdre de vue que:

> parmi mes amis aussi il y en a qui se font exploser, la guerre est désespoir et quand on est désespéré on n'a rien à perdre et les plus désespérés sont des ressources pour le terrorisme; les femmes aussi se font exploser en échange de nourriture pour leurs enfants. En Irak ce qu'on appelle fondamentalisme n'a pas beaucoup de valeur. Je veux dire qu'on se fait souvent exploser pour donner un futur à sa famille et pas pour une foi religieuse profonde, on vend la vie. Le fondamentalisme appartient à qui dirige ce jeu absurde, mais ceux qui meurent ce sont les pauvres gens (Traduction)[11].

Dans ce contexte, par rapport à la colonisation de l'imaginaire irakien, on peut affirmer que «comme l'autorité de genre et celle d'ethnie, l'impérialisme culturel est aussi une violence symbolique qui se fonde sur un rap-

9 Ministero degli esteri, *IRAQ. Rapporto Congiunto Ambasciate/Consolati/ENIT 2015*, http://www.esteri.it/mae/pdf_paesi/mediterraneo_medio_oriente/iraq.pdf (Consulté le 7 février 2015).

10 Déclarations de O. R., entrevue enregistrée au mois de mars de 2009 à Velletri, Rome.

11 Déclarations de C. L., entrevue enregistrée au mois de mars 2009 à Velletri, Rome.

port coercitif de communication pour extorquer la subjugation» (Bourdieu, Wacquant 2000, p. 7).

Pour conclure, dans l'associationnisme irakien prédomine la vision de l'Occident selon laquelle la violation des droits serait plus condamnable si les "victimes" étaient dans une position régulière face à la loi et aux normes sociales. En outre, une vision plus restrictive des droits de l'homme paraît se conjuguer, en Irak, à une vision plus pessimiste de la réalité Irakienne. Par contre, une vision plus élargie des droits de l'homme paraît se marier, en Irak, avec une vision plus optimiste de la réalité Irakienne.

Naturellement, les modalités de représentation des droits de l'homme dans la société civile irakienne souffrent énormément à cause de l'élaboration occidentale de l'idée de l'islamophobie (Asal 2014) qui légitime les procès de civilisation des populations arabes. L'élaboration du "problème musulman" (Hajjat, Mohammed 2013) vise à s'assurer le concours des opinions publiques internationales par rapport à des guerres dites humanitaires, qui, en vérité, sont des colonisations démocratiques, structurées stratégiquement sur la triade de sécurité/territoire/population (Foucault 2004).

3. *Premières conclusions. L'Irak comme laboratoire de représentations et de rhétoriques sur les droits de l'homme*

Les données relevées et élaborées par la recherche, les contradictions des narrations officielles et surtout la condition permanente de crise économique, politique et sociale qui s'applique encore en Irak (Petrillo 2011) sont indicatives du fait que la guerre et les phases successives de reconstruction doivent être aussi entendues comme une utilisation en laboratoire d'un territoire et de ses propres populations pour l'expérimentation des pratiques de "construction" sociale des droits de l'homme (Doise 2010), avec une tension à la culture des droits humains plus qu'au respect de la dignité du "peuple monde" (Bronzini 2003), en suivant les principes de la mondialisation tardive-libérale (Flores 2007). En autres termes:

> L'individu en tant que tel, l'humanité comme totalité, forment l'entité juridique authentique pour la détermination des droits fondamentaux imprescriptibles. En ce qui concerne ces droits, non seulement les barrières corporatives sont dissoutes, mais aussi les barrières nationales, parce qu'on arrive à comprendre leur manque et leur inefficacité (Traduction; Cassirer 1929, p. 7).

La multiplication des droits est une étape stratégique de la longue marche du sujet – qui obtient le respect pour son espace, qui revendique

un rôle actif dans la gestion de la *res publica*, qui oblige l'État à distribuer une croissante quantité de services – à partir des premiers triomphes de Marshall et de la veine constitutionnelle du Vingtième Siècle, qui avaient revendiqué une classification initiale des droits comme s'ils étaient des droits civiques, droits politiques et sociaux; et c'est comme ainsi que, pour résumer, la modernité devient "l'âge des droits" (Bobbio 1990).

Tous ces discours à propos des droits sont un passage obligé vers la transformation en problème des événements qui se déroulent actuellement en Irak et encore plus vers un replacement du discours moderne dans le cadre d'une plus complexe représentation de l'individu et de l'ordre (Costa 2004), aussi parce que

> La multiplication des droits n'est pas une opération facile: c'est au contraire un processus qui touche au cœur la représentation des sujets, la répartition du pouvoir et des ressources disponibles, en définitive la définition et l'aménagement physique de l'ordre total (Traduction; *ivi*, p. 121).

Alors, la pénible violence, au nom d'un ennemi commun appelé terrorisme, débarque dans les discours officiels, niant la douleur de ces opérations (Baudrillard 2002b). Sans aucun doute, le terrorisme «est le verdict et la sentence que notre société prononce sur elle-même» (Baudrillard 2002a, p. 6). D'ailleurs, la puissance symbolique de l'attentat contre les tours jumelles du World Trade Center est amplifiée par le désespoir: le désespoir des damnés de la terre, mais aussi le désespoir qui a bouleversé le cœur de l'empire américain, à cause d'une soumission à une technologie intégrale, à cause d'une réalité fictive écrasante (*Ibidem*).

En outre, l'idée de la guerre en temps de paix (Di Vittorio 1996) montre que la lutte contre le terrorisme, considérée comme condamnation du fondamentalisme, est seulement un alibi pour qui l'émet (Habermas 2003), une occasion pour confirmer à l'infini son innocence d'office (Serra 2003).

En Irak, la reconnaissance des droits de l'homme et leur respect ont été construit dans le débat public sur la lutte contre le terrorisme et la définition du terrorisme comme «fils des vices les plus détestables de l'Occident» (Traduction; Berman 2004, p. 173).

Dans les pays occidentaux, ces guerres sont encore classées comme "humanitaires" et même "démocratiques" par les optimistes les plus faux. Cette classification – comme Zolo (2009) l'affirme – nous aide à comprendre comment et pourquoi le *global terrorisme* s'est répandu sur toute la planète, jusqu'à devenir la seule réponse tragique, impuissante et nihiliste attribuée aux peuples opprimés. La notion de "terrorisme international", élaborée par Zolo, est radicalement différente des conceptions amé-

ricaines, acceptées par la majorité des pays européens et de leurs juristes académiques (*Ibidem*).

Kagan (2003) souligne à juste titre que beaucoup d'européens, en dépassant les doctrines et les ordres officiels et discursifs, contestent autant la doctrine de la guerre préventive que l'unilatéralisme américain.

Il va de soi qu'en Irak aussi il y a un écart évident entre qui lutte matériellement pour la liberté et les sujets institutionnels qui doivent raconter la nouvelle démocratie. Ces derniers sont ceux qui racontent une société enfin civile, mais ce sont aussi ces mêmes individus qui n'ont pas fait et ne feront jamais la révolution. D'ailleurs, «ceux qui se disent défavorables, pendant qu'ils fuient des contraintes locales propres à leur condition, doivent tout le temps tâcher de construire un nouveau corps et une nouvelle vie» (Traduction; Hardt, Negri 2005, p. 5).

Comme cela a été dit, celui qui préserve une approche institutionnalisée pour aborder la problématique de la démocratie irakienne revendique en même temps, d'ailleurs, le support des occidentaux, en affirmant:

> Nous demandons à vous occidentaux de nous enseigner à faire la démocratie. La démocratie que nous demandons c'est un processus lent qui nous portera à une condition de vie et de liberté autant qu'en Occident. Nous sommes conscients que c'est un processus lent et surtout de lutte et conditionné, depuis plusieurs années, par la dictature, en outre il doit tenir compte de l'histoire politique, économique, ethnique et sociale du pays. Il s'agit d'une situation différente de celle présente en Europe et nous savons que nous devons atteindre un modèle de démocratie à nous, pour arriver à vos niveaux, mais nous savons, en même temps, qu'ici il y a encore beaucoup à faire parce qu'ici peu de gens savent ce qu' est la liberté ou la démocratie, à cause de l'ignorance (Traduction)[12].

Pour reprendre les termes de Benjamin: «Qu'est-il oblige de faire le barbare? Il est obligé de recommencer, de repartir à zéro. Le *nouveau barbare* ne reconnaît rien de sûr, mais c'est précisément pour cette raison qu'il voit des possibilités partout» (Traduction; Benjamin 1972, p. 215).

Les plus régularisés des irakiens déclarent l'incapacité du peuple entier à définir un processus autonome de construction de la démocratie; en outre, cette partie d'irakiens, dénonce une condition barbare du peuple irakien, en exerçant une sorte d'orientalisme intérieur (Schneider 1998). Cet exercice informel atteste de la puissance de la représentation discursive et visuelle (Mesnard 2002) d'un peuple comme celui irakien qui souffre

12 Déclarations de P. D., entrevue enregistrée au mois de mars 2009 à Velletri, Roma.

à cause de son retard, un peuple qui est *borderland*, c'est à dire un espace de brutalité, d'excès, de désagrégation (Duffield 2004). La force politique qui appartient à ces représentations réside dans le potentiel d'agir, c'est-à-dire «la capacité d'intervenir sur la réalité, en transformant la réalité elle-même» (Traduction; Boltanski 1999, p. 277). L'histoire de l'influence et de la suprématie de l'Occident sur l'Orient est atavique et est basée sur des rapports de force économiques, politiques et militaires, mais aussi sur des éléments culturels, c'est-à-dire sur beaucoup d'informations véridiques et fictives sur l'Orient et donc sur l'orientalisme selon la description faite par Said (2005).

Par conséquence, la puissance de l'Occident sur l'Irak répond aux exigences d'ethnicisation et de racisation (Di Costanzo 2011) et à la naturalisation de l'infériorité d'une race (Burgio 2001), qui par conséquence naturalise aussi la peur de l'autre (Lianos 2013) pour justifier les guerres de "production américaine" (Kagan, 2012) et la violence du monde entier (Baudrillard, Morin, 2003). L'objectif qui remue ces logiques va au-delà de l'occidentalisation du monde et va jusque-là, vers l'américanisation mondiale (Latouche 1989, 2001). Evidemment, afin que ces logiques soient praticables, dans le cas particulier de la guerre en Irak, la procédure de subversion des rébellions locales s'est rendue indispensable, en racontant le manque d'efficacité en termes d'effort politique et la propension au terrorisme.

Pourtant, déjà Foucault, à propos de la révolution iranienne, soulignait l'originalité de la rébellion et l'interprétait comme le point final du travail de personnalisation. Il voyait, à côté des insurgés iraniens, l'exigence d'une transformation du propre individualisme par une collectivité et il parlait des pratiques collectives (Foucault 2005), d'une rébellion à un ordre préconstitué comme un élément commun, unique, d'une place et d'un temps. Cela a aussi été le sens des révoltes irakiennes. Mais la narration officielle en a toujours et seulement exalté la brutalité, en racontant, par exemple, que le Pays ne peut pas faire cela sans l'Occident. Par exemple, dans les journaux italiens on a écrit:

> La violence a augmenté après le premier retrait des troupes américaines. L'année 2009 est très difficile: la moitié des irakiens n'a pas d'eau courante, 60% d'entre eux n'a pas de travail. Mais c'est le surcroît de violence qui tue les rêves d'un pays différent et meilleur[13].

13 Fulvio Scaglione, *Le bombe e la speranza* (Les bombes et l'espoir), en «Famiglia Cristiana», n. 35/2009. Il s'agit d'un magazine catholique italien.

En ce qui concerne ces représentations, l'associationnisme irakien se pose comme médiateur du dialogue avec les institutions nationales et territoriales, mais il en subit, naturellement, beaucoup l'influence, qui est tellement prenante qu'elle en arrive même à contenir leurs domaines de compétences respectifs. Un des interroges a très bien expliqué cette condition:

> Le rôle de l'État devrait être celui de garantir les droits de base et au moins de nous aider en tant qu' associations qui constituent, en vérité, un état social mais par contre le Ministère des Affaires sociales a lancé un avis qui empêche les organisations de la société civile d'intervenir pour ce genre d'assistance ou d'aide qui appartiennent au Ministère. Indépendamment du fait que cela soit fait ou non. Plus précisément, il y aurait la prise en charge des orphelins, les soins aux personnes âgées et même aussi l'assistance aux veuves. Par exemple, il est si difficile de traiter la question des abus sur les femmes en tenant compte des restrictions parce que, même si c'est seulement pour avoir les résultats des statistiques, on se remue grâce aux connaissances personnelles avec le Ministère. Il n'existe pas une publication accessible à tous. On doit réussir à se remuer… Peut-être tu connais juste cette secrétaire là et, voilà, elle fait sortir ces données. Mais il n'existe pas une manière spéciale ou sûre, et même sans prendre des risques, vu les empêchements, par exemple, pour obtenir les données sur violences envers les femmes (Traduction)[14].

Il est assez clair que les argumentations du 19ème siècle sur l'État-médiateur reviennent, au nom d'un sentiment commun d'appartenance et d'un franchissement du conflit en faveur de l'intégration (Donzelot 1993), d'État qui prenne en charge les besoins vitaux de la population. Mais le fait est que la gestion gouvernementale se définit grâce au croisement du biopolitique et du libéralisme. Par conséquent:

> Si l'État est ce qu'il est aujourd'hui, c'est grâce à la gouvernementalité, qui est en même temps intérieure et extérieure à l'État, parce que les méthodes du gouvernement permettent de définir, de plus en plus, les compétences de l'État et celles qui ne sont pas ses compétences, ce qui est public et ce qui est privé, ce qui est au niveau de l'État et ce qui ne l'est pas (Traduction; Foucault 1978, p. 29).

Tout cela influence le binôme légitimité/illégitimité et naturellement la légitimité est définie par l'utilité, se traduisant en action de gouvernement qui *use* la liberté de l'individu (Stangherlin 2006). Dans un gouvernement libéral les possibilités d'action en termes utilitaristes sont garanties par la culture du danger qui, en produisant une demande de sécurité (en termes de

14 Déclarations de R. G., entrevue enregistrée au mois de mars 2009 à Velletri, Roma.

prévention, de discipline et de contrôle), agit sur les libertés de l'individu. C'est tout ce qui se reflète chez Doise également:

> Les recherches soulignent que la croyance dans un monde juste, conviction très répandue dans les sociétés occidentales, implique l'idée que la distribution des récompenses, des punitions et des sanctions ne soit pas confiée au hasard. L'importance de cette conviction est due au fait qu'elle créerait les motivations nécessaires pour continuer à agir dans une société qui ne soit pas complètement gérée par un principe de hasard (Traduction; Doise 2002, p. 53).

La gestion gouvernementale concerne aussi la gestion des droits de l'homme, en Occident comme en Irak et il est évident que l'idée de la tragique banalité du mal (Arendt 1996) gagne en valeur ajoutée conformément au rapport entre reconnaissance et violation des droits humains.

Ce n'est pas un hasard si les personnes interrogées soulignent souvent la difficulté d'interaction avec les institutions, vue la situation politique qui règne actuellement en Irak; en outre, les interrogés soulignent également un problème de légitimité politique de leur travail, qui est clairement contre leur adhésion contemporaine d'une reconnaissance des droits humains en Irak. L'envie de modernisation, qu'on déduit de quelques réponses aux questions des questionnaires, peut apparaître paradoxale mais résulte aussi s'intéresser à la conscience que les appels de modernisation sont, dans de nombreux cas, «une capacité illimitée pour produire du pouvoir» (Karoui 2005, p. 175). Ensuite, un témoignage à propos de cela:

> Aujourd'hui, la situation est bien pire que la situation précédent la guerre. L'occupation militaire a tout dévasté, les installations électriques, les puits d'eau, les écoles et les hôpitaux. Aujourd'hui dans tout l'Irak il n'y a pas d'électricité et d'eau courante, de nombreuses zones y sont découvertes. Sans parler des hôpitaux et des écoles: peu de structures ont été reconstruites. Très souvent, des centaines d'enfants sont amassés dans de très petites pièces pour faire leçon. Les infrastructures irakiennes ont été effacées presque totalement par les bombardements. Aujourd'hui, ceci est un des plus grands problèmes de la reconstruction de l'Irak. Avec Saddam, la situation des infrastructures n'était guère meilleure, la qualité était très basse, mais cela fonctionnait d'une façon ou d'une autre, contrairement à aujourd'hui (Traduction)[15].

Naturellement, la perspective des nouveaux droits du peuple-monde, dans un horizon global plus ample, s'oppose, à partir des mouvements de résistance irakiens, à l'ordre impérial de la guerre permanente et préven-

15 Déclarations de P. G., entrevue enregistrée au mois de mars 2009 à Velletri, Roma.

tive. Dès lors, dans l'époque suivante à la souveraineté, dans l'époque du nouvel ordre impérial, l'architecture traditionnelle des droits doit être soumis à une nouvelle réflexion et à une réorganisation totale (Bronzini 2003).

En effet, le peuple irakien ne croit pas et peut-être n'a t'il jamais cru que les américains étaient arrivés dans le Pays pour importer la démocratie, tout à continuant à penser qu'en Occident les droits de l'homme sont une réalité incontournable (Bremer 2006), aussi parce qu'ils ont vécu sur leurs propres corps les gestes du pouvoir qui limite les droits, à commencer par la défense de manifester contre l'occupation des américains et de mettre la djellaba, les casques, les capuchons et de toute façon de se voiler le visage en cas de protestations publiques d'autre nature (Hassan, Pestieau 2005).

D'ailleurs, l'effet produit par les représentations normatives employées uniquement par l'extérieur n'encourage aucunement la collaboration internationale, mais porte à l'accentuation des préjugés et des discriminations. À cet égard on peut affirmer que les institutions peuvent être, en même temps, la source et la limite des droits de l'homme. En outre, «la réalité de la situation est que la démocratie, vue comme système politique, n'est pas inscrite dans un ordre social préexistant» (Traduction; Doise 2002, p. 189) et qu'elle ne peut être exportée.

Il est naturel que, dans ce scénario, les discours politiques et médiatiques continuent à se reproduire eux-mêmes et racontent qu'Obama reçoit le prix Nobel pour la paix, grâce à ses efforts extraordinaires pour renforcer la diplomatie internationale et la coopération entre les peuples. D'autre part, la médiatisation du "problème Irak" a été caractérisée par une alternance schizophrénique de données alarmantes – bombardements, violences sur des hommes et sur des femmes, victimes innocentes de guerres qu'ils ne veulent pas mais qui subissent de manière passive et désarmée – et de pistes terroristes: la douleur des autres est un spectacle à l'ordre du jour (Sontag 2004).

La gestion gouvernementale des droits de l'homme permet de légitimer des actions de gouvernement plus audacieuses que pacifiques, elle permet de soutenir que certaines fois la force est nécessaire et que cette force n'est pas définie par le cynisme, mais qu'ici il s'agit de reconnaître l'histoire, les imperfections de l'homme et les limites de la raison. Elle légitime, en autres termes, l'idée de guerre "juste", qui sous-entend que la guerre est justifiée seulement quand elle respecte des conditions déterminées, c'est-à-dire si elle est utilisée comme dernière *ratio* ou pour se défendre, si la force utilisée est proportionnée. D'ailleurs:

> quand une attaque terroriste met en doute la souveraineté nationale, le gouvernement doit agir de manière visible et déterminée pour faire comprendre à ses citoyens terrifiés que le défaut était seulement temporaire et qu'il est en train de réagir agressivement afin de réduire la crise et d'affronter la perspective d'une probable répétition (Traduction; Ackerman 2004, p. 1031).

Cependant, n'oublions pas que :

> notre tradition juridique nous donne deux idées fondamentales pour entendre notre contexte actuel: la guerre et le crime. Aucune des deux n'est appropriée. […] Selon le puriste du droit pénal, la guerre au terrorisme est seulement une métaphore sans aucune importance juridique décisive: elle ressemble plus à la guerre contre la drogue ou à la guerre contre le crime qu' à la guerre contre l'Allemagne nazie (Traduction; *ivi*, p. 1035).

En matière de gestion gouvernementale des droits de l'homme, Doise (2002) propose d'opter pour l'élément "fatalisme" comme une autre source de variation, en suggérant d'entendre tout cela comme une croyance universelle qui pousse à accepter un contrôle social plus fort, en limitant, de cette manière, l'adhésion aux droits de l'homme.

En outre, il précise que:

> une dépendance plus grande à l'égard des institutions politiques, économiques et morales et la méfiance envers les gens contribuent à modérer les prises de position en faveur de ces droits (Traduction; *ivi*, p. 93).

Dans ce scénario, il n'étonne pas qu'en Irak l'impact de l'élément religieux dans les conflits intérieurs soit amplifié car la religion – plus qu'être reconnue comme un droit fondamental – est évaluée comme un élément problématique. Est-ce à dire que le jeu des occidentaux a peut-être gagné? A savoir, l'imposition d'un régime religieux que l'occupation aurait dû éliminer? L'Islam peut-il être le drapeau d'un peuple exaspéré par une politique occidentale d'étranglement qui conduit vers une lutte désespérée?

La réalisation d'un espace laïc est très difficile et demande du temps, mais il est indéniable que l'accentuation de la querelle religieuse est fonctionnelle au jeu de la colonisation idéologique occidentale et qu'elle est absolument conforme aux polémiques sur l'arrêt des minarets de la part des islamophobes en Occident. En Italie aussi il y en a qui revendique la fermeture des mosquées et même qui propose la peine de mort pour ceux qui professent la religion dans des locaux non contrôlés, par peur de

possibles corps humains qui se font exploser[16], bien qu'il soit ironique de dissuader un kamikaze avec la peine de mort. Et si – comme certains journaux italiens le racontent – le terrorisme repart après le retrait partiel des américains, cela semble aussi avoir des motivations religieuses, vu qu'on écrit comme suit: «Les américains s'en vont, les irakiens fêtent, les chrétiens meurent»[17], en faisant référence à quelques-unes des attaques contre les églises de Baghdad. D'ailleurs,

> plus nous arrachons le monopole de la vérité des mains des religieux plus nous sommes impliqués dans le problème du rapport entre la vérité et ses possibles utilisations ou abus, de la possible confusion entre la question de la vérité, celle du droit et celle de la politique (Traduction; Di Vittorio 2004, p. 372).

La gestion de type libéral des droits de l'homme provoque d'immenses perversions: on lutte pour leur reconnaissance et conjointement on peut reconnaître la nécessité d'une peine plus cruelle comme la peine de mort. Comme nous l'avons déjà dit, à partir de la réévaluation des données déterminées sur la base des questionnaires remplis au stade empirique de la recherche dont on parle, 40% des interrogés répond que, en dernier recours, la peine de mort est l'unique solution. Un des interrogés déclare:

> A propos de la peine de mort je crois que, en dernier recours, elle est nécessaire. Les cas extrêmes peuvent être les crimes féroces contre l'humanité, la privation de liberté, les massacres d'enfants. En ce moment, je ne vois aucun exemple et surtout je ne ferai pas l'exemple que tout le monde attend. La peine de mort, selon moi, peut être un très bon moyen de dissuasion (Traduction)[18].

Si on légitime les actions sociales de la base pour le maintien de la paix et pour la transformation de la société – contre la tendance à mettre en évidence les acteurs gouvernementaux, les représentants du gouvernement, la diplomatie (Sharon 1997) – et même si on soutient des positions extrêmes comme celles relatives à la peine de mort, il devient nécessaire de réfléchir et d'enquêter sur le progressif dégagement du pouvoir politique de l'admiration pour la loi, sur l'effondrement de l'État de droit, sur le passage de souveraineté justifié par l'urgence antiterroriste (Butler 2004).

16 Paolo Biondani, *L'Islam invisibile* (L'Islam invisible), in «L'Espresso», 29 ottobre 2009. Il s'agit d'un magazine italien.
17 Fulvio Scaglione, *Baghdad resta sola*, in «Famiglia Cristiana», n. 36/2009.
18 Déclarations de J. R., entrevue enregistrée au mois de mars 2009 à Velletri, Roma.

Par ailleurs, tenez compte que dans les cultures orientales il y a des traditions anciennes en ce qui concerne la tolérance religieuse et le dialogue avec les autres civilisations (Sen 2011).

D'ailleurs, l'histoire de l'Irak c'est l'histoire de familles entières, comme la maison de Khala racontée par Nijhuis (2007), de familles privées de toute certitude depuis trop longtemps – quelle qu'ait été leur position sur le régime de Saddam – et tout cela ne peut pas ne pas entraîner la perception de juste ou injuste d'un peuple entier, dont le changement est toujours imposé par des forces "différentes".

En termes de contamination de l'imagination, il est vrai que sur le *blog* Salam Pax, le 24 septembre 2002, un irakien écrit:

> Voyez comme beaucoup d'irakiens, après vingt ans de guerre, sont fatalistes. Ils fument joyeusement, ils adorent la nourriture américaine à haute teneur en cholestérol et ils préparent les hôpitaux pour les attaques américains (Traduction; Maass 2003, p. 5).

Et pourtant, si nous voulons parler de colonisation de l'imagination, il faut dire que, en imposant au reste du monde des catégories de perception homologues à ses structures sociales, l'Amérique déforme le monde à son image et ainsi même fait une colonisation mentale qui conduit «à une sorte de Washington *consensus* généralisé et même spontané» (Bourdieu, Wacquant 2000, p. 6). La colonisation des imaginations aide et favorise l'assujettissement des territoires et des populations, en dissimulant le fait que «derrière la brillante façade de l'universalité rationnelle on peut cacher des intérêts particuliers» (Traduction; Habermas 2003, p. 48).

En outre, des questionnaires et des entrevues, il ressort que l'évocation du droit au travail, à l'éducation, à un niveau de vie suffisant et à la santé ne va pas de pair avec l'évocation des droits politiques (comme la liberté de culte). Une telle révision de la représentation des droits de l'homme – présente aussi en Occident et en outre principalement liée aux problématiques de la globalisation et de l'immigration – fait référence, en Irak, au "chaos" politique et économique qui favorise une révision des droits des uns par opposition à ceux des autres, vu que:

> les principaux dérapages autoritaires de notre temps sont l'anormale extension de la propriété privée jusque dans la sphère du vivant, le mythe de la sécurité avec ses implications ségrégationnistes, la domination de la logique du marché (Traduction; Bascetta 2004, p. 19).

Pour conclure, les irakiens sont totalement désenchantés par rapport à l'Occident, se disent pleins d'espoir de manière voilée par rapport au futur, ils exigent la démocratie, et font tout cela par véritable volonté ou peut-être pour se sentir moins barbares. Comprendre le niveau d'influence de l'Occident sur la représentation des droits de l'homme en Irak, cela signifie s'interroger et analyser la fracture entre la connaissance perçue et la connaissance réelle de l'Occident par les irakiens parce que «vue que le spectacle du malheureux est transporté jusqu'au témoin, en retour l'action du témoin doit être transportée jusqu'au malheureux» (Traduction; Boltanski 1999, p. 25).

Stefania Ferraro
Università degli Studi Suor Benincasa, Napoli
(stefania.ferraro@unisob.na.it)

Références

Ackerman B., 2004, *The Emergency Constitution*, in «The Yale Law Journal», vol. 113., n. 5, pp. 1029-1091.

Amiraux V., 2014, *Visibilité, transparence et commérage: de quelques conditions de possibilité de l'islamophobie… et de la citoyenneté*, in «Sociologie», vol. 5, n. 2, pp. 81-95.

Arendt H., 1996, *Eichmann in Jerusalem: A Report on the Banality of Evil*, New York, Harcourt.

Asal H., 2014, *Islamophobie: la fabrique d'un nouveau concept*, in «Sociologie», vol. 5, n. 1, pp. 13-29.

Bascetta M., 2004, *La libertà dei postmoderni*, Roma, Manifestolibri.

Baudrillard J., 2002a, *Power Inferno*, Paris, Galilée.
Id., 2002b, *L'esprit du terrorisme*, Paris, Galilée.

Baudrillard J., Morin E., 2003, *La violence du monde*, Paris, Le Félin.

Benjamin W., 1972, *Gesammelte Schriften*, Frankfurt, Suhkamp.

Berman P., 2004, *Terror and Liberalism*, New York, Norton & Company.

Bobbio N., 1990, *L'età dei diritti*, Torino, Einaudi.

Boltanski L., 1999, *Distant Suffering: Morality, Media and Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.

Bourdieu P., Wacquant L., 2000, *La nouvelle vulgate planétaire*, in «Le Monde Diplomatique», 5 mai, pp. 6-7.

Bremer L.P., 2006, *My Year in Iraq. The Struggle to Build a Future of Hope*, New York, Threshold Editions.

Bronzini G. (2003), *I diritti del popolo mondo*, Roma, Manifestolibri.

Brion F., 1996, *Les menaces d'une forteresse. Citoyenneté, crime et discrimination dans la construction de l'Union européenne*, in Tulkens F., Bosly H. (dir.), *La Justice pénale et l'Europe*, Bruxelles, Bruylant, pp. 253-286.

Id., 2015, *Esaminare la repressione con Marx: "drenaggio" degli immigrati e lotta alla sovrappopolazione carceraria*, in «Charta Sporca», 2 février, http://www.chartasporca.it/esaminare-la-repressione-con-marx-drenaggio-degli-immigrati-e-lotta-alla-sovrappopolazione-carceraria/ (Consulté le 5 novembre 2015).

Burgio A., 2001, *La guerra delle razze*, Roma, Manifestolibri.

Burgio A., Dinucci M., Giacché V., 2005, *Escalation. Anatomia della guerra infinita*, Roma, DeriveApprodi.

Butler J., 2004, *Precarious Life: The Powers of Mourning and Violence*, New York-Oxford, Routledge.

Cassirer E., 1929, *Die Idee der republikanischen Verfassung*, Hamburg, Friederischsen, De Gruyter & Co.

Castel R., 2009, *La montée des incertitudes: travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Éd. du Seuil.

Chandrasekaran R., 2006, *Imperial Life in the Emerald City: Inside Iraq's Green Zone*, New York, Alfred A. Knopf.

Chiodelli F., 2015, *Religion and the city: A review on Muslim spatiality in Italian cities*, in «Cities», n. 44, pp. 19-28.

Costa P., 2004, *Retoriche dei diritti e strategie d'ordine: una moderna "età dei diritti"*, in Finelli R., Fistetti F., Recchia Luciani F. R., Di Vittorio P. (dir.), *Globalizzazione e diritti futuri*, Roma, Manifestolibri, pp. 115-126.

Cousin B., Vitale T., 2014, *Le magistère intellectuel islamophobe d'Oriana Fallaci*, in «Sociologie», vol. 5, n. 1, pp. 61-79.

Dal Lago A., 2003, *Polizia Globale. Guerra e conflitto dopo l'11 settembre*, Verona, Ombre Corte.

Di Costanzo G., 2011, *Discorsi umanitari. Etnicizzazione e orientalismo in Ira*q, in Petrillo A. (dir.), *Società civile in Iraq. Retoriche sullo "scontro di civiltà": una ricerca sul campo*, Milano, Mimesis, pp. 43-55.

Di Vittorio P., 1996, *Pensare la guerra, nell'epoca della pace*, in «Aut Aut», n. 271-272, pp. 40-55.
Id., 2004, *Politiche della verità*, in Finelli R., Fistetti F., Recchia Luciani F.R., Di Vittorio P. (dir.), *Globalizzazione e diritti futuri*, Roma, Manifestolibri, pp. 355-378.
Id., 2005, *Lapsus della democrazia* , in Tari M. (dir.), *Guerra e democrazia*, Roma, Manifestolibri, pp. 133-154.

Doise W., 2002, *La forza delle idee. Rappresentazioni sociali e diritti umani*, Bologna, Il Mulino.
Id., 2010, *Confini e identità. La costruzione sociale dei diritti umani*, Bologna, Il Mulino.

Donzelot J., 1993, *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, éditions du Seuil.

Duffield M., 2001, *Global Governance and New Wars*, New York, Zed Books.
Id., 2004, *Guerre postmoderne. L'aiuto umanitario come tecnica politica di controllo*, Bologna, Il Ponte.

Fabietti U., 2002, *Cultura in Bilico. Antropologia del Medio Oriente*, Milano, Bruno Mondadori.

Fassin D., Pandolfi M. (dir.), 2010, *States of Contemporary Emergency. The Politics of Military and Humanitarian Interventions*, New York, Zone Books.

Ferrarotti F., 2003, *La convivenza delle culture. Un'alternativa alla logica degli opposti fondamentalismi*, Bari, Dedalo.

Festa R., 2004, *Oltre l'11 settembre. I dilemmi della sinistra americana*, in Id. (dir.), *Cosa succede a un sogno. Le nuove tesi dei «neoprog» Usa*, Torino, Einaudi.

Flores M. (dir.), 2007, *Diritti umani. Cultura dei diritti e dignità della persona nell'epoca della globalizzazione*, Torino, UTET.

Foucault M., 1978, *La governamentalità*, in «Aut Aut», n. 167-168, pp. 12-29.
Id., 2004, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France (1977-1978)*, Paris, Seuil.
Id., 2005, *Michael Foucault. L'Islam et la révolution iranienne. L'Islam e la rivoluzione iraniana*, Milano, Mimesis.

Habermas J., 2003, *Fondamentalismo e terrore*, in Borradori G., *Filosofia del terrore. Dialoghi con Habermas e Derrida*, Roma-Bari, Laterza, pp. 29-49.

Hajjat A., Mohammed M., 2013, *Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le «problème musulman»*, Paris, La Découverte.

Hardt M., Negri A., 2003), *Impero. Il nuovo ordine della globalizzazione*, Milano, Rizzoli.

Hassan M., Pestieau D., 2005, *Iraq. La resistenza faccia a faccia col nemico occupante*, Bologna, Zambon Editore.

Kagan R., 2003, *Of Paradise and Power: America and Europe in the New World Order*, New York, Alfred A. Knopf.
Id., 2012, *The World America Made*, New York, Alfred A. Knopf.

Kant I., 1993, *Grounding for the Metaphysics of Morals 3rd ed*., London, Hackett (ed. or. 1724).

Karoui H., 2005, *L'après-Saddam en Iraq*, Paris, L'Harmattan.

Latouche S., 1989, *L'Occidentalisation du monde. Essai sur la signification, la portée et les limites de l'uniformisation planétaire*, Paris, La découverte.
Id., 2001, *La planète uniforme*, Paris, Climats.

Lianos M. (dir.), 2013, *Dangerous Others, Insecure Societies: Fear and Social Division*, Farnham, Ashgate.

Maass P., 2003, *Salam Pax. The Baghdad Blog*, London, Guardian book.

Mesnard P., 2002, *La Victime écran. La Représentation humanitaire en question*, Paris, Textuel.

Nijhuis M., 2007, *La casa de Khala. Una familia en Bagdad*, Madrid, El Ojo del Tiempo Siruela.

Petrillo A. (dir.), 2011, *Società civile in Iraq. Retoriche sullo "scontro di civiltà": una ricerca sul campo*, Milano-Udine, Mimesis.

Roy O., 2002, *Les illusions du 11 septembre. Le débat stratégique face au terrorisme*, Paris, éditions du Seuil.

Rosavallon P., 1998, *La nouvelle question sociale. Repenser l'État Providence*, Paris, éditions du Seuil.

Rousseau J. J., 2011, *Du contrat social*, Paris, Flammarion (ed. or. 1760).

Said E., 2005, *L'orientalisme. L'Orient crée par l'Occident*, Paris, éditions du Seuil.

Sartori D., 2004, *Ma non affidare il futuro ai diritti*, in Finelli R., Fistetti F., Recchia Luciani F. R. & Di Vittorio P. (dir.), *Globalizzazione e diritti futuri*, Roma, Manifestolibri, pp. 160-179.

Sen A., 2011, *Peace and Democratic Society*, Cambridge, Open Book Publishers.

Serra P., 2003, *Da Berlino alle Twin Towers. Questioni del dopo-ottantanove*, in «Democrazia e diritto», n. 1, pp. 88-101.

Sharon S., 1997, *La logica della pace*, Torino, Edizioni gruppo Abele.

Schneider J., 1998, *Italy's "Souther Question". Orientalism in one country*, Oxford, Berg.

Sontag S., 2004, *Regarding the pain of others*, London, Penguin.

Stangherlin M., 2006, *Alle radici del Welfare State*, in Argenio A. (dir.), *Biopolitiche*, Avellino, Sellino, pp. 101-136.

Zolo D., 2009, *Terrorismo umanitario. Dalla guerra del Golfo alla strage di Gaza*, Reggio Emilia, Diabasis.